



# Appel à candidatures

**Mise à disposition de 17 ha de terrains dans  
la Forêt régionale de Ferrières pour de la  
fauche**

## Sommaire

I-	Contexte du projet .....	3
A-	L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France .....	3
B-	Historique du site .....	3
C-	Description du bien du présent appel à candidatures .....	3
D-	Convention de mise à disposition .....	4
II-	Modalités pratiques de l'appel à candidatures.....	4
A-	Planning.....	4
B-	Visite du site .....	5
C-	Documents à fournir .....	5
D-	Modalités d'envoi des documents .....	5
E-	Critères de sélection des candidatures .....	5

## **I- Contexte du projet**

### **A- L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France**

L'Agence des espaces verts (AEV) de la Région Île-de-France est un Établissement public régional à caractère administratif, qui a pour mission de protéger et de gérer des espaces naturels, agricoles ou forestiers afin de les ouvrir aux franciliens. Pour cela, l'Agence définit, en concertation avec les collectivités, des Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF), zones qui doivent être préservées de l'urbanisation en priorité et sur lesquelles la Région doit concentrer son action. Le PRIF est un engagement partenarial explicite entre une commune, l'AEV et le Conseil régional afin de pérenniser la vocation forestière, naturelle ou agricole d'un site délimité. Le PRIF permet aussi à l'AEV de mettre en place une veille foncière et d'acquérir, si nécessaire, des terres agricoles pour le compte de la Région.

L'AEV est aujourd'hui garante du maintien de 40 700 ha d'espaces naturels sur l'ensemble du territoire, dont 18 400 ha de terres agricoles. Elle gère, pour le compte de la Région Ile-de-France, plus de 14 000 ha de terres en propriété régionale, dont plus de 10 000 ha de forêts et 2 300 ha de terres agricoles.

### **B- Historique du site**

La forêt de Ferrières est un espace naturel régional qui s'étend sur plus de 3000 hectares. Elle forme avec la forêt domaniale d'Armainvilliers le plus vaste espace boisé de l'Est Parisien. En 1973, la Région Île-de-France a racheté la forêt de Ferrières afin de la préserver de l'urbanisation environnante et de l'ouvrir au public.

Avec cet appel à candidatures, l'AEV souhaite identifier un agriculteur pour reprendre la gestion de 17ha de prairies situées en bordure de forêt de Ferrières.

### **C- Description du bien du présent appel à candidatures**

Le présent appel à candidatures porte sur une surface de **17 ha 26 a 03 ca** sur les communes de Ferrières-en-Brie et de Pontcarré. En annexe figurent la liste et un plan des parcelles concernées.

**Les parcelles peuvent être uniquement cultivées en prairie de fauche.** En effet, si elles ont historiquement été cultivées en grandes cultures, les fortes pressions en sangliers ne permettent plus ce type d'occupation.

Aucun bâtiment ne peut être construit sur place.

## **D- Convention de mise à disposition**

Les prairies de fauche seront mises à disposition via une convention de mise à disposition temporaire, dont les caractéristiques seront :

- Mise à disposition à titre gratuit,
- Durée : 5 ans,
- Droit de chasse conservé par l'AEV sur les prairies louées
  
- Contraintes environnementales :
  - Maintien d'une prairie de fauche en bon état d'entretien,
  - Travail du sol autorisé uniquement pour la remise en état de la prairie ou pour réensemencer si la prairie dégénère.
  - Ne pas laisser la prairie être envahie par les ligneux, à charge pour l'éleveur de rabattre annuellement les ligneux récalcitrants
  - Broyer annuellement la bande d'adventices en bordure des boisements pour éviter que la pâture se salisse
  - Seuls les intrants organiques sont autorisés (fumier de cheval, compost)
  
- Conditions de mise à disposition des parcelles :
  - L'abattage des arbres tombés gênant l'accès aux prairies est à la charge de l'agriculteur après accord de l'AEV,
  - Aucune utilisation commerciale du site n'est autorisée,
  - L'implantation de pâtures sur le site est interdite,
  - Respect de l'endroit désigné pour le passage entre les 2 parties du champ nord, matérialisé avec des bornes,
  - Respect du mobilier en place (barrière basse bord de route)
  - Ouverture et fermeture obligatoire de la barrière d'accès et de son cadenas à chaque passage pour empêcher toutes intrusions sur le site,
  - Gestion par le locataire des dépôts (y compris leur évacuation) gênants les accès à la prairie de fauche,
  - Nécessité de ne pas être présent sur le site les jours indiqués à l'avance (3 jours par an),
  - Interdiction d'installer des structures,
  - Interdiction de stocker des déchets, des matériaux ou du matériel sur la parcelle.

## **II- Modalités pratiques de l'appel à candidatures**

### **A- Planning**

Déroulement de l'appel à candidatures :

- Publication de l'appel à candidatures : 23 novembre 2020
- Date limite du dépôt des candidatures : 18 décembre 2020
- Décision par l'AEV et notification de la décision aux candidats : février/ mars 2021

## **B- Visite du site**

Des visites pourront être organisées en fonction des demandes des candidats. Les candidats intéressés devront se manifester par mail à l'adresse suivante : [leon@aev-iledefrance.fr](mailto:leon@aev-iledefrance.fr)

## **C- Documents à fournir**

Les candidats individuels devront fournir a minima les éléments suivants :

- Le formulaire rempli joint au présent appel à candidatures ;
- Une copie des diplômes et formations professionnelles ;
- Un descriptif du projet.

## **D- Modalités d'envoi des documents**

L'ensemble des documents demandés devra être envoyé de préférence en format électronique à l'adresse suivante :

[agriculture@aev-iledefrance.fr](mailto:agriculture@aev-iledefrance.fr)

Dans l'hypothèse où les documents dépasseraient une taille de 5 Mo, les documents devront être envoyés sur une plateforme de téléchargement (WeTransfer par exemple) à la même adresse mail.

Dans l'hypothèse où un envoi électronique ne serait pas possible, les documents pourront être envoyés par courrier à l'adresse suivante :

Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France  
Direction expertise technique – Mission agriculture  
Cité Régionale de l'Environnement  
90-92 Avenue du Général Leclerc  
93500 PANTIN

Pour toute question concernant le présent appel à candidatures, les candidats peuvent contacter l'AEV :

- par mail : [agriculture@aev-iledefrance.fr](mailto:agriculture@aev-iledefrance.fr)
- par téléphone : 01 83 65 38 57

## **E- Critères de sélection des candidatures**

### **• Compétences des candidats :**

- Diplômes et formations agricoles,
- Expérience en agriculture, connaissance dans la/les cultures envisagées par le porteur de projet,

### **• Cohérence générale du projet agricole :**

- Prise en compte des contraintes du site,
- Respect des contraintes de mise à disposition mentionnées dans le présent appel à candidatures,
- Caractéristiques de l'exploitation dans le cas d'une exploitation existante : moyens humains, matériels, surface déjà exploitée.

Le traitement des candidatures prendra en compte les orientations du Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles<sup>1</sup>.

**Important : cet appel à candidatures ne donne pas automatiquement l'autorisation d'exploiter pour les agriculteurs qui doivent la demander. Le cas échéant, les agriculteurs retenus le seront uniquement s'ils obtiennent l'autorisation d'exploiter par la suite.**

---

<sup>1</sup> [http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2016-06-21\\_Arrete\\_SDREA\\_signe\\_cle83bf9b.pdf](http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2016-06-21_Arrete_SDREA_signe_cle83bf9b.pdf)



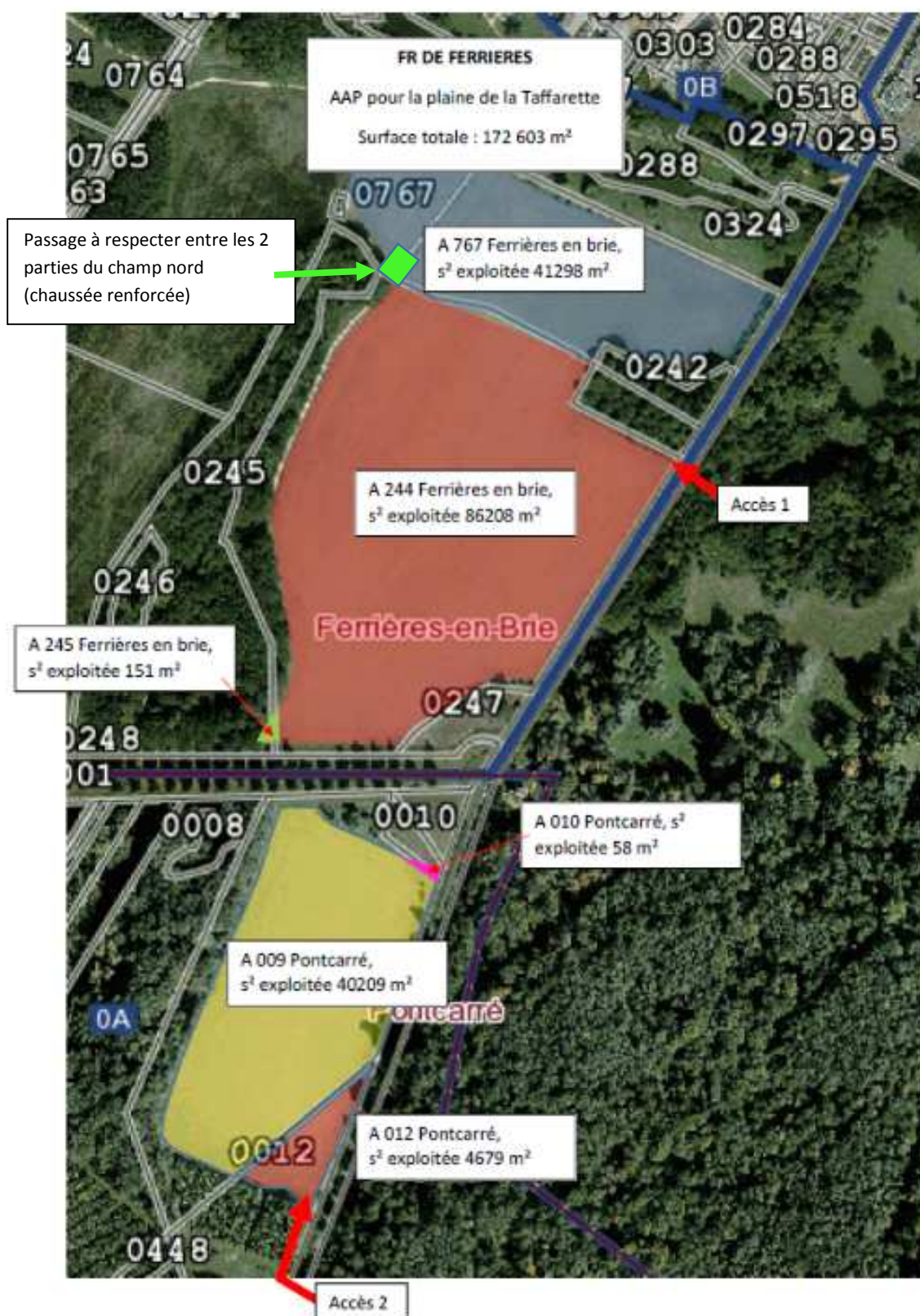
# **ANNEXES**

**ANNEXE 1 : Liste des parcelles concernées par l'appel à candidatures**

<b>Commune</b>	<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro parcellaire</b>	<b>Surface totale</b>	<b>surface louée</b>
FERRIERES EN BRIE	A	767	10 ha 43 a 98 ca	4 ha 12 a 98 ca
FERRIERES EN BRIE	A	244	9 ha 86 a 15 ca	8 ha 62 a 08 ca
FERRIERES EN BRIE	A	245	3 ha 53 a 88 ca	0 ha 01 a 51 ca
PONTCARRE	A	010	0 ha 13 a 60 ca	0 ha 00 a 58 ca
PONTCARRE	A	009	5 ha 14 a 03 ca	4 ha 02 a 09 ca
PONTCARRE	A	012	1 ha 36 ca 20 ca	0 ha 46 a 79 ca
<b>TOTAL parcelles</b>				<b>17 ha 26 a 03 ca</b>



## ANNEXE 2 : Plan des parcelles mises à disposition





### ANNEXE 3 : Photos du site

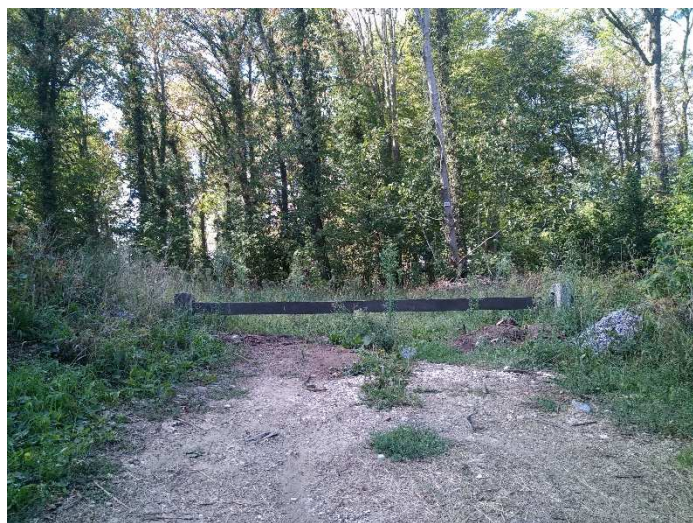


Photo 1 : Accès 1



Photo 2 : Accès 2



Photo 3 : Vu sur la  
partie nord (parcelle  
A244)





Photo 4 : Vu sur la partie nord (parcelle A744)

Photo 5 : Vu sur la partie sud (parcelle A009)



## Contact :

**Agence des espaces verts de la Région Île-de-France  
Cité Régionale de l'Environnement**

90-92 avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN

Tel : 01 83 65 38 00

Mail : [agriculture@aev-iledefrance.fr](mailto:agriculture@aev-iledefrance.fr)



[www.aev-iledefrance.fr](http://www.aev-iledefrance.fr)

**Facebook.com/aeviledefrance**

**Twitter : @aeviledefrance**